

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### Décision DG n° 2010-134 du 11 juin 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030461S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2000-102 du 6 septembre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-130 du 9 septembre 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-134 du 20 septembre 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2004-227 du 7 septembre 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-186 du 18 août 2006 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-188 du 18 août 2006 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Jacques NICOLAI, pharmacien contractuel, à compter du 18 août 2010.

Mme Véronique DAURAT, pharmacienne contractuelle, à compter du 21 août 2010.

M. Olivier RIBES, pharmacien contractuel, à compter du 29 août 2010.

Mme Catherine LEFEBVRE, pharmacienne contractuelle, à compter du 29 août 2010.

Mme Joséphine ORIOL, ingénieure biochimiste contractuelle, à compter du 29 août 2010.

M. Stéphane DESPINIS, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Mme Émilie BRETON, médecin contractuel, à compter du 9 septembre 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 11 juin 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT